

Paris, le 8 octobre 2015

Département Action Sociale, Culturelle, Educative et Sportive
N/réf : ND/VB/CV - ☎ 01.44.18.13.72
À l'attention des présidents d'intercommunalité

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la ville de Paris, soutenue par le CNOSF, a officiellement fait acte de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024.

Le 15 septembre 2017, le CIO décidera qui, des villes candidates, dont Paris, sera ville hôte de la XXXIIIème Olympiade.

Nous savons que le CIO sera très attentif à l'importance de la mobilisation et du consensus national autour de Paris 2024.

Afin de montrer l'appui des collectivités de notre pays à ce beau défi collectif, nous vous invitons à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien vers le modèle de délibération :

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=13796&TYPE_ACTU

Celle-ci sera à adresser au siège de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité - 41 quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, qui en assurera ensuite le relais auprès du comité de candidature.

Nous vous informons également que nous organiserons, à l'occasion de notre congrès annuel, un événement symbolique pour soutenir la candidature de la ville de Paris qui se déroulera le mercredi 18 novembre, à 14h30 précises, Paris Porte de Versailles (auditorium hall 4).

Mme Valérie BRASSART, conseillère en charge du sport (01.44.18.14.05), reste à votre disposition pour toute question technique.

En vous remerciant vivement de votre contribution à cette grande cause nationale, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André LAIGNEL
Premier Vice-Président délégué



François BAROIN
Président